



Finances

PV N° 9

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la commission régionale des Règlements a infligé une pénalité ferme de 6 (six) points supplémentaires au classement de l'équipe évoluant au niveau le plus élevé. Ci-dessous les clubs concernés qui n'ont pas réglé leur relevé numéro 3.

550472 ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE

581907 FC BARTHERNAY

603986 RPT SPORT VALENCE

582494 US VAL DE LIGNE

Merci de vous rapprocher des services financiers de la Ligue au 04.72.15.30.25.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.